

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023

Délibération n° DE_2023_058

Le 04 décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie) et TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne).

Secrétaire : LEYMAN Robert

OBJET : Affaires sociales – Aide exceptionnelle (huis clos)

M. DESSUS présente au Conseil Municipal, la demande de l'association ADASS Cantine scolaire qui sollicite une aide exceptionnelle de la commune pour le paiement des repas d'une famille en difficulté restant impayés malgré leurs relances.

Les factures sont celles d'une et même famille et concernent la période de décembre 2022 à mai 2023 pour un montant total cumulé de 257.15€.

M. DESSUS ajoute que c'est une aide exceptionnelle qui ne pourra être pérennisée mais qui vient soutenir la trésorerie de l'association ADASS Cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions et 11 voix pour :

DECIDE de verser une aide exceptionnelle à l'association ADASS Cantine scolaire d'un montant de 257.15€

DIT que la dépense sera imputée à l'article 658821 – Secours d'urgence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

